

Délibération n°2022-52

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 27 JUIN 2022

COLLEGE COLLECTE

Objet : Opération « Ça suffit le gâchis » : modification du montant du projet et du plan de financement - Subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept du mois de juin à 18 h 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michelle BURGAN, 1^{ère} Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur Eric SOULES, Président, empêché pour raisons médicales.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum réduit au tiers du fait de l'état sanitaire en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : 9

Présents : 10.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Marie-Hélène BOUSQUET et Patricia CASSAGNE, MM. Eric BRETHER, Adrien FERE et Patrick FRAGNEAU,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MMES Michelle BURGAN et Sophie WEBER, MM. Gilbert BADET, Philippe CUBILIER et Fabrice FAGOO.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacé par Monsieur Fabrice FAGOO, Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Madame Sophie WEBER.

Absents excusés : 15.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Nathalie BENQUET, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Titouan DAUDIGNON, Christophe LABRUYERE, Fabien LAINE, Vincent LOUBERE et Eric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE, Jean-Richard SAINT-JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Date de convocation et d'affichage : 16 juin 2022



Délibération n°2022-52

Objet : Opération « Ça suffit le gâchis » : modification du montant du projet et du plan de financement - Subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER

En l'absence de Monsieur le Président, empêché pour raisons médicales, Madame la 1^{ère} Vice-Présidente indique aux délégués que par délibération n°2020-08 en date du 24 février 2020, le Comité syndical a lancé l'opération « Ça suffit le gâchis » dont l'objectif est de sensibiliser les usagers, particulièrement les enfants, au gaspillage alimentaire. Le montant estimatif de ce projet s'élevait à 11 500 € H.T. Par l'intermédiaire du Pays Landes Nature Côte d'Argent, dans le cadre du programme LEADER, une subvention a été sollicitée auprès du FEADER.

Une fois les différentes consultations lancées, il s'avère que le projet final s'élève à 21 434.36 € H.T., dépenses de personnel comprises. Le FEADER peut attribuer au SIVOM une aide de 10 000 € et le Conseil Départemental une subvention de 6 529.25 €.

Afin de finaliser le dossier auprès du FEADER, il convient d'approuver le nouveau montant du projet et le plan de financement, se décomposant ainsi :

Projet :

Nature des dépenses	Montants des dépenses
KIT CANTINES SCOLAIRES	1 685.00 €
STAND CUISINE PEDAGOGIQUE	8 430.00 €
CAMPAGNE GRAND PUBLIC / CONCEPTION	4 800.00 €
CAMPAGNE GRAND PUBLIC / RADIO	520.00 €
CAMPAGNE GRAND PUBLIC / ESPACE DIGITAL	1 500.00 €
FRAIS SALARIAUX 153 H	3 912.49 €
COÛTS INDIRECTS SALAIRES	586.87 €
Montant total des dépenses	21 434.36 € H.T.

Plan de financement :

Subvention FEADER	10 000.00 €
Subvention Conseil départemental des Landes	6 529.25 €
Autofinancement SIVOM du Born	4 905.11 €
Montant total	21 434.36 € H.T.



Le Comité syndical – Collège Collecte, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de modifier le montant du projet et le plan de financement de l'opération « Ça suffit le gâchis », adoptés par délibération n°2020-08 en date du 24 février 2020, tel que présentés ci-dessous,

Projet :

Nature des dépenses	Montants des dépenses
KIT CANTINES SCOLAIRES	1 685.00 €
STAND CUISINE PEDAGOGIQUE	8 430.00 €
CAMPAGNE GRAND PUBLIC / CONCEPTION	4 800.00 €
CAMPAGNE GRAND PUBLIC / RADIO	520.00 €
CAMPAGNE GRAND PUBLIC / ESPACE DIGITAL	1 500.00 €
FRAIS SALARIAUX 153 H	3 912.49 €
COÛTS INDIRECTS SALAIRES	586.87 €
Montant total des dépenses	21 434.36 € H.T.

Plan de financement :

Subvention FEADER	10 000.00 €
Subvention Conseil départemental des Landes	6 529.25 €
Autofinancement SIVOM du Born	4 905.11 €
Montant total	21 434.36 € H.T.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
 Ont signé au registre les membres présents,
 Pour extrait conforme,

SIVOM du Born

115 Route de Piche
 40200 PONTENX-LES-FORGES
 Tél. : 05 58 78 50 93

La 1^{ère} Vice-Présidente,
 Michelle BURGAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.